Número de Révision: 002.2 **Date de sortie:** 04/15/2025

1. IDENTIFICATION

Désignation de l'article: **TEROSON SB 450**
Type de produit/utilisation recommandée: Nettoyant
Restriction d'utilisation: Non identifié
Raison sociale:
Henkel Canada Corporation
Meadowpine Boulevard 2515
Mississauga, Ontario L5N 6C3

Numéro IDH: 2458313
numéro d'item 2458313
Région: Canada

Votre contact:
Téléphone: +1 (905) 814-6511
NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:
MÉDECIN : Centre Anti-Poison
1-877-671-4608 (appel à frais virés)
ou 1-303-592-1711
TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300
1-703-527-3887(appel à frais virés)
NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:
MÉDECIN : Centre Anti-Poison
1-877-671-4608 (appel à frais virés)
ou 1-303-592-1711
TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300
1-703-527-3887(appel à frais virés)
Internet: www.henkelna.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE	
DANGER:	H225 - LIQUIDE ET VAPEURS TRES INFLAMMABLES. H319 - PROVOQUE UNE SEVERE IRRITATION DES YEUX. H336 - PEUT PROVOQUER SOMNOLENCE OU VERTIGES.

CLASSE DE RISQUE	CATEGORIE DE RISQUE
LIQUIDE INFLAMMABLE	2
IRRITATION DES YEUX	2A
TOXICITE SPECIFIQUE POUR UN ORGANE CIBLE - EXPOSITION UNIQUE	3

PICTOGRAMME(S)



Conseils de prudence

Prévention:
P210 - Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, des flammes vives, des surfaces chaudes. Interdiction de fumer.
P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 - Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 - Utiliser une installation anti-déflagrante.
P242 - Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.
P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

	P261 - Évitez de respirer des brouillards/vapeurs. P264 - Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation. P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P280 - Porter des gants et des vêtements de protection ainsi qu'une protection pour les yeux et le visage.
Intervention:	P303+P361+P353 - En cas de contact avec la peau (ou les cheveux) : enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. P304+P340+P312 - EN CAS D'INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais et l'installer au repos dans une position confortable pour la respiration. Si vous ressentez des malaises, communiquer avec un CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. P370+P378 - En cas d'incendie : pour éteindre, utiliser de la mousse, de la poudre extinctrice ou du dioxyde de carbone.
Stockage:	P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. P405 - Garder sous clef.
Élimination:	P501 - Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.

Autres dangers Non disponible

La classification est conforme aux règlements canadiens sur les produits dangereux et aux dispositions du Système général harmonisé (Globally Harmonized System, GHS) de classification et d'étiquetage des produits chimiques de l'ONU.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
2-Propanol	67-63-0	90 - 100
tétrabutanolate de titane	5593-70-4	1 - 3

*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituent un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Measures de premiers secours par voies d'exposition probables

Inhalation:	Si des buées ou vapeurs de ce produit sont inhalées, amener immédiatement la personne à l'air frais. Obtenir une aide médicale si des symptômes se déclarent ou persistent.
Contact avec la peau:	Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin.
Contact avec les yeux:	S'il y a contact avec les yeux, les rincer immédiatement avec de grandes quantité d'eau pendant 15 minutes et obtenir une aide médicale immédiate.
Ingestion:	Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Boire 1 à 2 verres d'eau.
Symptômes et effets les plus importants(aigu et retardé):	Les principaux symptômes et effets connus, aigus et différés, sont décrits à la section 11 : Renseignements toxicologiques.
Indication de toute attention médicale immédiate / traitement spécial nécessaire:	Si aspirée dans les poumons, cette matière peut causer une pneumonite lipoïde. Traiter la personne affectée de façon appropriée.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié: Eau pulvérisée (brouillard), mousse, poudre extinctrice ou dioxyde de carbone. Eau Sable.

Agents extincteurs inappropriés: Non disponible

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie: Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant. Porter un vêtement de protection totale.

Feu inhabituel ou risques d'explosion: DANGEREUX si exposé à la chaleur ou une flamme. Ce matériel peut être enflammé par une flamme ou une étincelle dans des conditions atmosphériques normales.

Produit ou gaz issus de la combustion: Des gaz ou des fumées irritantes ou toxiques peuvent être libérées lors d'un incendie. oxydes de carbone

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

Mesures de protection de l'environnement: Eviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés pendant le nettoyage. Ne pas laisser le prodxuit entrer dans les égoûts ou les voies d'eau. Enlever toute source d'ignition.

Méthodes de nettoyage: Absorber le déversement avec une matière inerte. Pelleter la matière dans un contenant approprié pour l'élimination. Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation: Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie. Ne pas ingérer. Réservé à l'usage industriel. Garder à l'abri de la chaleur, des étincelles et des flammes.

Stockage: Pour un entreposage sans risque, entreposer entre 5.0 °C (41°F) et 40.0 °C (104°F)
Garder le contenant hermétiquement fermé et dans un lieu frais et bien ventilé, loin des matières incompatibles.

Pour obtenir des renseignements sur la durée de conservation du produit,veuillez examiner les étiquettes sur le récipient ou vérifier la fichetechnique.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
2-Propanol	200 ppm TWA 400 ppm STEL	400 ppm (980 mg/m3) PEL	Rien	Rien

Remarques sur la conception des installations techniques: Utiliser une ventilation générale et, si possible, un échappement local dans les endroits fermés ou confinés.

Protection respiratoire: Si la ventilation ne suffit pas pour éviter efficacement l'accumulation de vapeurs/buées/fumées/poussières, une protection respiratoire NIOSH/MSHA appropriée doit être fournie.

Protection des yeux: Porter des lunettes de sécurité; lunettes de protection contre les produits chimiques (s'il y a risque d'éclaboussures).

Protection de la peau:	Porter des gants imperméables s'il y a contactprolongé. Les gants devraient être testés afin d'établir la convenance pour le contact prolongé. Le port d'un tablier et de chaussures imperméables est recommandé.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Etat physique:	Liquide
Couleur:	Limpide
Odeur:	Alcool
Seuil de détection d'odeur:	Non disponible
Valeur pH:	5 - 6
Pression de vapeur:	43 hPa (20 °C (68°F)) 229 hPa (50 °C (122°F))
Point / zone d'ébullition:	82 °C (179.6 °F)
Point/domaine de fusion:	Non applicable, Le produit est un liquide.
Densité/Densité relative::	0.7900 à 20.00 °C (68°F)
Densité de vapeur relative:	2 20 °C
Point d'éclair:	12.00 °C (53.6 °F) pas de méthode / méthode inconnue
Inflammable/Limites inférieures d'explosion:	2 %
Inflammable/Limites supérieures d'explosion:	13.4 %
Température d'auto-inflammation:	Non disponible
Inflammabilité:	Liquide inflammable
Taux d'évaporation:	Non disponible
Solubilité:	Miscible Eau
Coefficient de partage (value logarithmique)::	Non disponible
Teneur VOC:	98 %
Viscosité dynamique:	Non disponible
Viscosité cinématique:	2.43 mm2/s
Caractéristiques de la particule:	Non applicable, Le produit est un liquide.
Température de décomposition:	Non disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité:	Stable dans des conditions normales.
Réactions dangereuses:	Ne se produira pas.
Produits de décomposition dangereux:	À la décomposition, ce produit émet de l'oxyde de carbone, du bioxyde de carbone et/ou des hydrocarbones de faible poids moléculaire.
Produits incompatibles:	Réaction avec les oxydants puissants.
Réactivité:	Non disponible
Conditions à éviter:	Protéger de la chaleur, des sources d'inflammation et des matières incompatibles.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables: Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

Effets potentiels sur la santé

Inhalation: Ce produit peut causer une légère irritation du système respiratoire. L'inhalation excessive de cette matière causera des maux de tête, des étourdissements, de la nausée et un manque de coordination.

Contact avec la peau: Le contact prolongé ou répétitif avec la peau peut produire des rougeurs, une sensation de brûlement ou une dermatite.

Contact avec les yeux: Provoque une sévère irritation des yeux. Ce produit cause une irritation grave des yeux et peut causer des dommages irréversibles dont des brûlures et la cécité.

Ingestion: De petites quantités de ce produit, si aspirées dans les poumons, peuvent causer une blessure pulmonaire légère àgrave. Toute ingestion peut provoquer des irritations gastrointestinales, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s
2-Propanol	Oral LD50 (Rat) = 5,045 mg/kg Oral LD50 (Souris) = 3,600 mg/kg Oral LD50 (Lapin) = 6,410 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 4.7 g/kg Oral LD50 (Souris) = 4.5 g/kg Oral LD50 (Lapin) = 8.0 g/kg Oral LD50 (Lapin) = 5.03 g/kg Dermal LD50 (Lapin) = 12,800 mg/kg
tétrabutanolate de titane	Oral LD50 (Rat) = 3,122 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 3,122 mg/kg

Substances dangereuses	Effets immédiats sur la santé	Effets retardés sur la santé	Effets chroniques sur la santé
2-Propanol	Irritant	Allergène	Système nerveux central
tétrabutanolate de titane	Irritant		Yeux

Substances dangereuses	NTP cancérigène	IARC cancérigène	OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé)
2-Propanol	Non	Groupe 1	Non
tétrabutanolate de titane	Non	Non	Non

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct: ISOPROPANOL
Division: 3
Numéro d'identification: UN 1219
Groupe d'emballage: II

Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct:	Isopropanol
Division:	3
Numéro d'identification:	UN 1219
Groupe d'emballage:	II

Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct:	ISOPROPANOL
Division:	3
Numéro d'identification:	UN 1219
Groupe d'emballage:	II

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES: Tous les composants sont inscrits sur la liste intérieure des substances ou en sont exempts.

Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b): Tous les composants sont répertoriés comme actifs ou sont exempts d'inscription dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act).

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précedante version dans les paragraphes: 3,8,11

Préparé par: Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

Date de sortie: 04/15/2025

DÉMENTI Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.